Image not found or type unknown

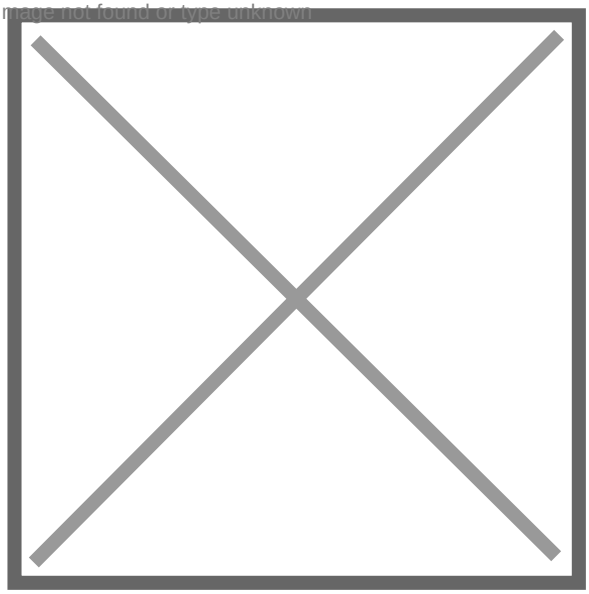

Service recouvrement xxxxx

Par **Leonankou**, le **05/01/2021** à **18:28**

Bonjour,

Petit souci. Il y a quelques semaines j'ai contacté xxxx car rien ne fonctionne avec eux depuis 6 mois. Au bout de 15 minutes, le technicien m'a raccroché au nez en disant : "Tout fonctionne Monsieur."

J'ai donc appelé le service commercial en leur disant que je voulais résilier sans frais car ils ne respectaient pas leurs engagements : me fournir un internet décent. Ils m'ont demandé d'envoyer une lettre recommandée en leur expliquant tout cela. Ce que j'ai fait :
Madame, Monsieur,

Je vous informe aujourd'hui, par cette lettre envoyée en recommandée, que je souhaite mettre fin à mon abonnement internet souscrit auprès de votre établissement, pour la ligne dont le numéro est le ..... et ceci sans frais.
Effectivement cela fait plus de 6 mois que je suis chez xxxxxxx. Et il est impossible pour moi d'avoir internet. Je vous ai contacté de nombreuses fois pour vous faire parvenir mon mécontentement : Internet très lent, télévision inexistante, téléphone HS. impossible de charger une page google, ou d'avoir la télévision sans redémarrer entièrement le materiel xxxxx.

C'est pour cela que je vous contactes pour resilier a effet immédiat mon contrat chez vous, et ceci sans frais supplémentaires. J'ai payé 16 euros par mois pendant 6 mois pour un service inéxistant pour que au final personne ne m'apporte de solution.

Je vous remercie de prendre en compte ma demande dès réception de ce courrier

recommandé, et de m'envoyer en retour un courrier me confirmant le terme de mon contrat.

Veuillez accepter, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

3 jours après sans même demander ou me prévenir tout était coupé.

Donc je me disais tant mieux.

Et là il y a 20 minutes on m'appel, en disant que je dois 250 € en frais de résiliation ?

Que faire et comment le faire? Qu'ils acceptent pas ma demande sans frais OK. Mais qu'ils n'acceptent pas ma demande de résiliation. Faire les deux, ou aucun.

Par **Visiteur**, le **05/01/2021** à **20:40**

Bonsoir

Peut vous être utile.

http://www.mediation-telecom.org/saisir-le-mediateur

Par **Leonankou**, le **06/01/2021** à **09:55**

Bonjour ! Merci pour le lien, mais j'aimerais avoir l'avis de quelques personnes.

Car je ne penses pas être encore dans le cadre du médiateur actuellement

Par **Visiteur**, le **06/01/2021** à **11:47**

Oui, vous pouvez adresser une réclamation au sujet des frais de résiliation, avant d'éventuellement saisir le médiateur.

Par **amajuris**, le **06/01/2021** à **12:06**

bonjour,

dans votre contrat, il doit y être mentionné les conditions de résiliation en particulier lorsque le service proposé est défaillant.

salutations

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés